

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-018 DU 02 FEVRIER 2003

chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,
ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'action gouvernementale, de la
prospective et du développement de
l'intérim du Président de la République pour
compter du 02 février 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement
et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié.

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef
de l'Etat, chef du Gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre
d'Etat, chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, de la prospective
et du développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation
présidentielle pour Addis-Abéba (Ethiopie).

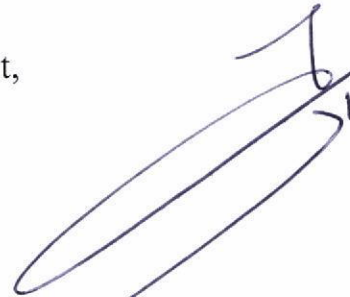
Article 2 : Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU,
ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, de la
prospective et du développement, durant cette période, les pouvoirs de chef du
gouvernement.

.../...

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 février 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a final flourish.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 MECCAG-PD 2 autres
Ministères 20 SGG 4 DC/MIL 2 Départements 12 - JO 1.